



LETTRE AU DGESCO

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Directeur général,

Depuis l'annonce de la transformation de la voie professionnelle par le ministre, des grilles horaires élèves ont été proposées à la discussion des organisations syndicales. En tant que premier syndicat des professeurs de lycée professionnel (PLP), nous avons mené les discussions avec pour objectifs :

- **d'améliorer les conditions de travail des PLP en développant les dédoublements**, en particulier **en enseignement général** y compris en **PSE et Arts appliqués** ;
- de **consolider les disciplines d'enseignement** pour une professionnalisation accrue des diplômés ;
- de **traiter** favorablement **les difficultés des élèves** pour améliorer leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études.

Pour entrer dans cette phase de négociation, le SNETAA-FO a clairement posé la question des postes : la réforme du ministre ne doit supprimer aucun poste dans l'enseignement initial public.

Lors des différentes rencontres de travail sur les grilles horaires, nous avons pu porter toutes nos demandes. Depuis, les grilles horaires sont encore en cours de discussion. Si elles reflètent de nettes évolutions, elles demeurent selon nous encore insuffisantes. Elles doivent s'améliorer.

Le coefficient multiplicateur, les seuils de dédoublement, les répartitions enseignement général/enseignement professionnel ont évolué favorablement. On note aussi que des grilles horaires sont affichées annuellement alors qu'elles se présentaient précédemment sur le cycle bac pro (sur 3 ans) ou le cycle CAP (sur 2 ans). Les horaires de PSE, de Sciences, d'éco-gestion ou éco-droit réapparaissent clairement, ce qui permet un cadrage national non discutable sur le terrain.

Quels que soient les arbitrages et discussions encore en cours, alors que de nombreuses grilles souvent fantaisistes circulent, le SNETAA-FO vous demande qu'il n'y ait **aucune diminution de la DHG** par rapport à l'existant : personne ne pourrait entendre qu'une baisse de la dotation puisse s'inscrire dans l'arrêté définitif. C'est à cette seule condition que de nouvelles modalités pédagogiques peuvent être saisies par les collègues.

Nous vous demandons :

- en même temps que **l'arrêté qui sera figé le 10 octobre 2018** lors du conseil supérieur de l'Éducation (CSE), une note de service qui l'accompagne permettant des possibilités de fléchage clair dans les établissements. C'est ainsi que les collègues pourraient obtenir des **moyens supplémentaires en PSE** pour l'enseignement du SST. C'est également vrai pour **l'enseignement général et les Arts appliqués** ;
- **une journée « banalisée »** dans tous les lycées professionnels et SEP. Les collègues ont des propositions à faire concernant les nouvelles modalités pédagogiques qui, comme les pro-

grammes, doivent être construites avec eux. Qui mieux qu'un professeur sait ce qui doit être enseigné et comment ? C'est un aspect important qui démontrera que rien ne leur est imposé et qu'ils ont voix au chapitre ;

- concernant la « co-intervention », elle nécessitera des ressources pédagogiques fléchées par discipline, avec des exemples « parlants ». Elle oblige à **des moyens de concertation**. C'est pourquoi nous vous demandons que les six premières heures de « co-intervention » soient affectées à de la concertation pour un travail transversal de qualité.

Nous pensons que le coefficient multiplicateur intervenant au-delà des seuils effectifs élèves doit encore s'améliorer et/ou que le volume horaire de « l'AP » soit renforcé (consolidation, orientation, projet) pour conduire à des enseignements à effectif réduit permettant une meilleure prise en charge des difficultés des jeunes ; nous devons y faire face.

Au-delà des grilles horaires, il reste un grand nombre de sujets sur lesquels nous exigeons des discussions :

- quelles filières métiers en secondes en fonction de la réalité de l'offre de formation locale ?
- quels référentiels et quels programmes ?
- quel baccalauréat professionnel de qualité pour les métiers administratifs ? Quelle appellation ?
- quel CAP et quelles articulations entre CAP et baccalauréats professionnels ?
- quelle pérennisation des classes post-bac, pré-BTS (classes passerelles) ?
- quid des modules de terminale bac pro en fonction de l'orientation choisie (insertion ou poursuite d'études) ?
- quelle place pour les langues vivantes (LV1/LV2) ?

Les commissions paritaires consultatives (CPC) sont toutes réunies pour se saisir des référentiels. Ce travail de longue haleine nécessite des réponses claires et urgentes concernant les grilles horaires CAP et bac pro (Production et Services).

Pour le SNETAA-FO, le compte n'y est pas.

C'est pourquoi nous vous demandons d'abonder en heures professeurs les DGH pour qu'aucun moyen ne soit perdu.

Le SNETAA-FO a encore plusieurs réunions de travail avec vos services. Elles exigent des réponses aux attentes des collègues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'expression de ma très haute considération.

Pascal VIVIER
Secrétaire Général

